

Procès-verbal de la séance du Conseil Communal d'Écublens Jeudi 30 septembre 2021, à 20h00

EPFL Salle Polydôme - Badoux

Séance ouverte à 20h00.

Présidence : M. Daniel Sage, Président du Conseil communal.

Appel: 67 Conseillères et Conseillers présent⋅e⋅s lors de l'appel.

7 personnes excusées : Mmes et MM. Chapuisat Pierre, Favre Françoise, Isoz Florian, Karpushova Irina, Mouehli Samia, Turtora

Carlo, Zeka Arianda.

Le Quorum étant atteint, l'Assemblée peut valablement délibérer.

ORDRE DU JOUR

- 1. Approbation de l'ordre du jour
- 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 25 mars 2021
- Assermentation
- 4. **Préavis n° 2021/18** Modification du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne et de l'annexe 1 Frais d'intervention
- 5. **Préavis n° 2021/19** Adoption du plan d'affectation « Pontet-Sorge »
- 6. **Préavis n° 2021/20** Modification du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité
- 7. **Préavis n° 2021/21** Autorisation générale de plaider Législature 2021-2026
- Préavis n° 2021/22 Autorisation générale en matière de successions Législature 2021-2026
- 9. Interpellation de M. le Conseiller communal José Birbaum, concernant la modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour.
- 10. Divers
- 11. Communications municipales
- **M. le Président,** après avoir salué la Municipalité, puis les membres du Conseil, nos huissiers et le technicien, s'adresse à l'Assemblée par un court message quant aux conditions particulières concernant la tenue de cette assemblée.

Il remercie tout particulièrement les intervenant·e·s des SIE SA et TVT Services SA pour leur excellente présentation qui a été exposée durant la séance d'information d'avant conseil.

• M. Christophe Bossel, directeur, SIE SA

- Mme Rastogi-Mayor, directrice énergie et prestations, SIE SA
- M. Alexandre Coquoz, directeur multimédia, TVT Services SA

Au nom des autorités communales, Monsieur le président, remercie également l'EPFL ainsi que toutes les personnes ayant œuvrés pour la mise à disposition gracieusement de cet auditoire dans un délai très court. Il remercie également les deux huissiers ainsi que les deux secrétaires pour l'organisation (ainsi que) pour leur travail en vue de s'adapter aux nouvelles dispositions.

Monsieur le Président donne également à l'assemblée quelques informations historiques sur la salle qui accueille le Conseil Communal en cette soirée et s'exprime en ces mots :

« C'est donc dans le Polydôme Badoux de l'EPFL que nous siégeons ce soir. Sa silhouette typique est bien connue, mais le plus spectaculaire, c'est en levant les yeux que vous allez le découvrir. C'est la fameuse coque tout en bois. C'est une construction low-tech, en bois entièrement vissée, construite par des artisans-charpentiers. Le design de cette coque est quant à lui, high-tech, car la structure nervurée a été calculée sur ordinateur. Inauguré en 1991, pour le 700e anniversaire de la Confédération, ce bâtiment devait être éphémère. Heureusement, il est toujours bien là, 30 ans après. Le Polydôme est régulièrement utilisé pour différentes manifestations et pour l'enseignement. J'y étais, d'ailleurs à cette même table, le matin du 28 juin, jour de la cérémonie d'assermentation, pour encadrer l'examen de 80 étudiants de Master. Le polydôme porte le nom de Jean-Claude Badoux qui a été le 3ème président de l'EPFL de 1992 à 2000. On a encore la chance de croiser parfois M. Badoux dans les couloirs de l'EPFL. »

Monsieur le Président invite l'assemblée à respecter les règles sanitaires du plan de protection COVID-19 et informe quant aux divers micros mis en place dans la salle pour toutes les interventions. Par ailleurs, il informe l'assemblée que la séance sera également enregistrée sur un iPad en mode « avion » et que l'enregistrement sera détruit après rédaction de ce procès-verbal.

COMMUNICATIONS PRÉSIDENTIELLES

Au chapitre des communications :

- La Direction des affaires communales et droits politiques a publié un aide-mémoire pour les autorités communales vaudoises pour la législature 2021/26. Il est extrêmement complet et facilement consultable par le lien ci-dessous. https://www.vd.ch/themes/etat-droit-finances/communes/courrier-circulaire/#c2050345
- Monsieur le Président se tient à disposition des nouveaux membres du Conseil Communal pour tout éclaircissement quant aux nombreux documents transmis par les différents services de la commune. Il en profite pour transmettre quelques informations quant au bon usage des outils informatiques que facilitent le travail des membres de ce Conseil.
 - Un login pour la connexion à l'extranet du Conseil Communal a été transmis à chaque nouveau membre du Conseil. Sous l'onglet « Séances » se trouvent tous les documents relatifs aux séances. (PV, préavis, rapports, etc)
 - Monsieur le Président incite les nouveaux membres du conseil à diffuser de manière public leur adresse email afin de se rendre disponible au sein de la population, il rassure l'assemblée qu'en 15 ans il n'a reçu aucun email.
 - Il encourage l'assemblée à choisir l'envoi des documents par voie électronique dans le but d'épargner l'impression des milliers de feuilles de papier. Les documents de la commune sont au format PDF indexable, ce qui permet une recherche très rapide par mots-clés.

- o Il remercie également les rapporteurs de bien vouloir transmettre au bureau du conseil leurs rapports enregistrés sous format texte.
- Le 1 juillet 2021 s'est tenue la traditionnelle passation des clés et du sceau du Conseil entre l'ancien et le nouveau Bureau. Cette cérémonie a été suivie par un apéritif généreusement offert par la Commune en présence de la Municipalité. Symboliquement, cet apéritif a été livré, du buffet de la gare de Lausanne, par des jeunes d'Ecubike qui effectuent des services de livraison en cargo-bike. M. le Président tient à remercier tous les membres de l'ancien bureau pour l'excellent travail et la bonne entente qui a régné tout au long de la dernière année.
- Le **12 juillet 2021**, le nouveau bureau et Mme Chantal Junod Napoletano, notre ancienne secrétaire, ont procédé à la compilation des archives du Conseil communal des deux dernières législatures. Tous les documents ont été remis aux Archives de la Ville suivant en cela la procédure légale. (Annexe 1)
- Les festivités du 1er août se sont déroulées une nouvelle fois sans rassemblement.
 Les traditionnels discours des Autorités ont été mis en ligne sur le site de la commune, à savoir, le message de la Municipalité représentée par Mme Sylvie Pittet-Blanchette, le message des Eglises, représentées par M. Patrice Haesslein, et le message du Conseil Communal, représenté par M. le Président.
- Le 30 août s'est déroulée la Garden-Party dans le magnifique parc de Mont-Repos, en l'honneur des nouveaux citoyens suisses et bourgeois d'Ecublens. M. le Président a pu constater qu'un grand nombre de personnes étaient heureuses de vivre à Ecublens et friandes de prendre part à la vie locale de notre ville.
- Le 30 septembre s'est tenue l'Assemblée Générale de l'association ADHIRE.
 Aucune représentation du Conseil Communal ne peut être assurée à l'heure où le Conseil communal siège.

Au chapitre des représentations :

M. le Président, a pu se rendre non sans joie aux manifestations suivantes :

 26 août : représentation du théatre Kléber-Méleau « L'audition de Carmen » de Omar Porras

• 28 août : présentation du tram à Renens

11 septembre : Fête interculturelle

25 septembre : Matin durable

Au chapitre des correspondances :

Depuis la remise des clés et du sceau du Conseil Communal, M. le Président a reçu les correspondances suivantes :

- 7 juillet : Carte de remerciement de M. Sacha Masson pour un subside reçu.
- 14 juillet : Démission de M. Christian Corbaz, viennent-ensuite Forum. M. le Président remercie M. Corbaz pour son engagement au sein du Conseil Communal depuis le 23 mars 2018, il donne lecture de son email. (Annexe 3)
- 12 août : Démission de M. Alessandro Stio, viennent-ensuite PLR+ID. M. le Président remercie M. Stio pour son engagement au sein du Conseil Communal

- depuis le 23 mars 2018 et ne manquera pas de le contacter pour le dépouillement des élections en mars prochain selon sa demande. M. le Président donne lecture à l'assemble de la lettre et de la carte de remerciement. (Annexe 4)
- 12 août : Réception d'un email de M. Claude Diserens concernant une plainte suite aux dégâts survenus sur sa voiture le soir du 1^{er} Août suite aux feux d'artifice. La manifestation du 1^{er} Août relevant uniquement des compétences de la Municipalité, cet email a été transmis à cette dernière.

Au chapitre des votations :

- **M.** le **Président** tient à remercier Mme la secrétaire suppléante et Conseillère, Silvana Passaro ainsi que M. le Conseiller Jean Rochat pour avoir traité le vote des malades. Terme désuet qui cache un vrai service d'assistance aux personnes non autonomes pour le vote.
- M. le Président remercie également les deux nouvelles secrétaires Mme Passaro et Mme Weissert qui ont parfaitement mené leur premier dépouillement et donne lecture des résultats officiels de la commune. Il donne également un comparatif des résultats entre l'Ouest-lausannois, la Commune, le Canton et la Confédération.

Votations fédérales du 26 septembre 2021

Électeurs inscrits : 5'613 Taux de participation : 48.23% Bulletins

rentrés : 2'707

Objet n° 1 : Alléger les impôts sur les salaires, imposer équitablement le capital

Blancs: 112
Nuls: 1

Valables: 2'594

Oui : 1'051 (40.52%) Non : 1'543 (59.48%)

Objet n° 2 : Mariage pour tous

Blancs: 47 Nuls: 1

Valables: 2'659

Oui: 1'693 (63.67%) Non: 966 (36.33%)

M. le Président en a terminé avec les communications présidentielles et passe au premier point de l'ordre du jour.

POINT 1 Approbation de l'ordre du jour

M. le Président demande à toute personne n'ayant pas reçu l'ordre du jour de bien vouloir se manifester.

Personne ne s'étant manifesté, M. le Président porte ce point au vote.

Au vote, l'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

POINT 2 Approbation du procès-verbal de la séance d'assermentation du Conseil Communal du 28 juin 2021 – Partie administrative

M. le Président ouvre la discussion sur ce document. La parole n'est pas sollicitée. Au vote, ce procès-verbal est **accepté à l'unanimité.**

POINT 3 Assermentation

M. le **Président**, conformément à l'ordre du jour, rappelle que l'Assemblée doit procéder à l'assermentation d'un nouveau membre au sein de notre Conseil Communal ainsi que du second huissier, absents pour des raisons professionnelles lors de la séance d'installation du 28 juin dernier puis, rappelle la procédure y relative :

« Je vais demander à Monsieur Remy Enga Luye, futur Conseiller du groupe PSIG et à Monsieur Florent Durussel, de se placer à l'endroit qui leur a été indiqué, puis lire le serment que chaque membre du Conseil doit prêter lors de son assermentation. Je nommerai alors Monsieur Rémy Enga Luye qui, à ce moment, lèvera la main droite en déclarant "je le promets" puis je nommerai Monsieur Florent Durussel afin qu'il en fasse de même. Après lecture du serment et promesse faite, Monsieur Rémy Enga Luye pourra rejoindre les rangs du Conseil où une place lui est d'ores et déjà attribuée et Monsieur Florent Durussel pourra rejoindre sa place d'huissier. »

M. le Président invite l'assemblée à se lever et donne lecture du Serment :

Serment:

Vous promettez d'être fidèles à la Constitution fédérale et à la Constitution du Canton de Vaud, de maintenir et de défendre la liberté et l'indépendance du pays.

Vous promettez d'exercer votre charge avec conscience, diligence et fidélité, de contribuer au maintien de l'ordre, de la sûreté et de la tran-quillité publics, d'avoir, dans tout ce qui sera discuté, la justice et la vérité devant les yeux, de veiller à la conservation des biens communaux et de remplir avec intégrité et exactitude les diverses fonctions que la loi vous attribue ou pourra vous attribuer.

Ayant prêté serment, **M. Remy Enga Luye** rejoint les rangs du Conseil et M. Florent Durussel rejoint sa place d'huissier sous les applaudissements de l'Assemblée et les félicitations de M. le Président

L'effectif passe à 68 Conseill-ères-ers présent-e-s. La majorité est de 34 voix.

POINT 4 Préavis n° 2021/18 – Modification du Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne et de l'annexe 1 – Frais d'intervention

M. le **Président** passe la parole à Mme Maya Frühauf pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc, puis à M. Jean-Paul Dudt pour celles de la Commission des finances (ci-après : CoFin).

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Après une courte délibération, les membres de la commission vous proposent à l'unanimité, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux, d'accepter ce préavis tel que présenté. »

Les conclusions de la Commission des finances sont les suivantes :

« Après délibération, c'est à l'unanimité que la commission des finances vous recommande, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'accepter le préavis tel que présenté. »

Monsieur le rapporteur de la CoFin, M. Jean-Paul Dudt informe, au nom de la commission, que cette dernière a constaté que la nouvelle annexe 1 du règlement qui concerne les tarifs d'intervention est reproduite in-extenso deux fois alors que malheureusement les tarifs actuels n'y figurent pas. Il mentionne que c'est grâce aux recherches d'un membre de la commission que ces tarifs ont pu être trouvés afin d'effectuer des comparaisons.

Une autre remarque, cette fois-ci personnelle de la part de M. Jean-Paul Dudt, est qu'il n'y a aucun chiffrage qui aurait permis à la commission ainsi qu'au plénum de constater l'impact des nouveaux tarifs. Il mentionne, par exemple, qu'il n'est pas dit si la commune compte facturer plus, moins ou probablement facturer pour les mêmes sommes que jusqu'à maintenant. Pour Monsieur Dudt, il aurait été intéressant de prendre tous les évènements de 2020 et de recalculer avec la nouvelle facturation afin de se rendre compte de la différence. La CoFin a donc dû accepter à l'unanimité le présent préavis sans en connaître les conséquences futures. Monsieur Dudt prie donc la Municipalité de mentionner plus de chiffres dans ses futurs préavis.

Monsieur le Syndic prend la parole pour mentionner qu'il comprend le questionnement de Monsieur Dudt mais précise que les chiffres ont été transmis à la commission le soir même et que tous les chiffres peuvent être retrouvés dans les rapports de gestion annuels sous l'onglet du SDIS. Il encourage surtout les nouvelles ou nouveaux Conseillers d'aller consulter ces rapports. Il rappelle qu'il n'est pas possible de prédire les futures interventions et qu'il serait même souhaitable qu'il n'y en ait moins mais il se pourrait qu'il y en ait plus. C'est pour ces raisons de difficulté de prédictions que ces chiffres n'ont pas été mentionnés.

Monsieur Jean-Paul Dudt regrette de devoir intervenir à nouveau mais mentionne qu'une demande écrite a été faite afin d'obtenir ces informations avant la réunion de la commission des finances afin d'en débattre ensuite mais qu'aucune réponse n'a été apportée, ni avant ni pendant la séance. Les chiffres transmis l'ont été en lien avec un autre préavis. Les chiffres attendus ont été transmis après la séance de la CoFin soit après son vote sur ce préavis. Monsieur Dudt mentionne que c'est surtout pour l'avenir qu'il aimerait que l'administration fournisse ce type de chiffres pour effectuer son travail correctement.

M. le Président remercie Mme Maya Frühauf et M. Jean-Paul Dudt, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/18 est accepté à une large majorité avec une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

vu le préavis municipal n° 2021/18,

- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

 d'approuver les modifications au préambule, aux articles 18, 23 et 24 du Règlement intercommunal du SDIS Chamberonne; de remplacer l'annexe 1 au Règlement de l'Entente intercommunale du SDIS Chamberonne du 1er janvier 2014 modifiée au 1er janvier 2016 par une nouvelle annexe 1 du 17 mai 2021.

POINT 5 Préavis n° 2021/19 – Adoption du plan d'affectation « Pontet-Sorge »

M. le Président passe la parole à M. Sébastien Süess pour la lecture des conclusions du rapport de la commission ad hoc (commission d'urbanisme) :

« La commission de l'urbanisme s'est réunie le mardi 14 septembre à 19h00 à la salle multifonctionnelle du Centre socio-culturel d'Ecublens en présence de M. le Municipal Jean-Louis Radice et Monsieur Cyril Besson, chef de service

Sa composition était la suivante : Président : Monsieur Renzo Posega Rapporteur : Sébastien Süess

Membres : Laurent Renaud, Guillaume Leuba et Cédric Weissert »

Lors de la délibération, deux membres mentionnent que le projet leur semble démesuré notamment les volumes bâtis leurs semblent trop élevés. Un autre commissaire rend attentif au fait que les bâtiments ne seront pas plus hauts que les bâtiments existants sur Chavannes et que la hauteur ressentie des bâtiments sera finalement peu élevée due aux attiques qui seront très peu visibles depuis la rue.

Un commissaire reste perplexe sur les questions de mobilité.

Plusieurs commissaires saluent le travail engagé et la qualité urbanistique du projet en particulier sur deux fronts. En premier lieu, sur la création d'une vraie avenue où il sera plus attractif de déambuler que sur l'actuel trottoir bordé de murs, d'autre part, l'ouverture au public du parc paysagé le long de la Sorge ainsi que la construction d'une passerelle leur semble intéressante. Un commissaire trouve dommage qu'il faille une jonction autoroutière pour pouvoir renaturer la Sorge.

Plusieurs commissaires s'accordent sur le fait que c'est l'endroit idéal pour densifier et que le quartier actuel n'a pas de qualité.

Si l'ensemble des commissaires émettent des doutes quant à l'implantation de commerces, plusieurs commissaires estiment que l'alternative, à savoir l'implantation de logements au rez-de-chaussée ne permettrait pas d'animer le front de rue sans compter les questions d'intimité que cela poserait. »

A l'unanimité, la commission émet le **vœu** qu'une liaison de mobilité douce publique directe entre la passerelle et l'avenue du Tir-fédéral soit garantie.

« Après délibération, la commission vous recommande, par 3 voix POUR et 2 abstentions, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers Communaux, d'accepter le préavis tel que présenté. »

M. le Président remercie M. Süess pour son rapport et prend note du vœu émit. Il laissera la Municipalité, si elle le souhaite, répondre à ce vœu lors d'un prochain Conseil.

Il ouvre ensuite la discussion.

M. Ibarrola formule un vœu au nom du PSIG concernant les bornes électriques (annexe4).

Mme Maya Frühauf formule également un vœu (annexe 5).

M. Michele Mossi se fait écho d'une remarque de la commission d'urbanisme concernant le trafic et la mobilité. En effet, si on lit le rapport du préavis on parle d'une augmentation du trafic routier de 12 à 13 % en ce qui concerne du trafic journalier moyen puis on indique que les impacts du projet sont relativement faibles et donc cela ne nécessite pas de mesures complémentaires. Selon M. Mossi, à un trafic déjà engorgé, ajouter 12 à 13 % de trafic supplémentaire n'est pas négligeable. Il pense que nous devons prendre en compte ces augmentations car chaque projet qu'on étudie dans la région ou dans ce quartier avec un carrefour déjà congestionné apporte une augmentation relativement faible mais la somme de ces augmentations relativement faibles fait que déjà aujourd'hui, mais ce sera de pire en pire, le carrefour sera particulièrement inutilisable.

Dans le préavis, il ne fait pas mention de l'augmentation de trafic sur les transports publics alors qu'il y en aura certainement sur le M1 et le M1 on le sait, particulièrement dans notre région déjà fortement surchargée. M. Mossi est également particulièrement inquiet sur les places de parc. Non pas sur celles destinés aux voitures mais celles destinées aux véhicules à deux roues motorisées qui sont estimées seulement à 12 contre 330 pour les vélos.

Il pense que l'avenir montrera une évolution importante des deux roues électriques et il pense que 12 est un chiffre sous-estimé pour le quartier. Il encourage la Municipalité à prendre en compte ces remarques et à analyser les aspects de trafic car cela a un impact pour le quartier en question mais aussi pour la traversée du croisement de la Cerisaie qui est particulièrement ressentie aux heures de pointe.

Monsieur Renaud prend la parole pour informer qu'il s'est abstenu lors de la commission d'urbanisme mais à quelques secondes près il l'aurait refusé. Il informe qu'il propose désormais de le refuser.

Les plans d'affectation dépendent uniquement des SPd (surface de plancher déterminante). Sur le plan « En Mapraz » le coefficient du SPd était de 1.4, ce qui a donné 41'200 m² de logement. A Bassenges, il était de 1.4 soit 9'000 m². Le coefficient pour ce projet est de 1.3, il ne sait pas qui a fixé ces chiffres. Il a demandé plusieurs fois durant la séance comment étaient fixés et qui fixait ces chiffres mais il n'a pas eu de réponses claires. Il y a eu 5 ou 6 propriétaires qui se sont joints pour arriver à une parcelle commune de 10'000 m². Il trouve ce coefficient inadapté pour ce quartier. Il mentionne qu'il faut considérer les 7'539 m² multipliés par 1.3 ce qui représente 10'330 m² de surface de plancher (SPd). Là-dessus, les promoteurs veulent un maximum de possibilité de construire. La parcelle était relativement étroite, le projet fera 5 étages et il n'y aura presque aucune place extérieure, seul un passage libre pour les pompiers sera prévu. Il mentionne que s'il n'est pas possible de se parquer devant les commerces, ces derniers seront voués à l'échec.

Monsieur Renaud est donc sceptique sur l'utilité de cette commission puisque rien ne peut être changé. Il propose donc de refuser ce préavis pour donner de la crédibilité à la commission d'urbanisme.

Monsieur Radice, municipal, mentionne avoir bien pris note du vœu de la commission ainsi que des différentes remarques des membres du Conseil. Plusieurs points ont déjà été

discutés en lien avec le vœu de Mme Frühauf. Il n'est cependant pas possible d'insérer dans ce règlement d'affectation des dispositions qui relèvent du droit privé ou du droit commercial. L'exemple est pris du bâtiment de la police juste à côté du futur quartier qui possède un véhicule Mobility mais qui n'est pas encore utilisé autant que souhaité. Il n'empêche cependant pas de réfléchir à une amélioration de la mise à disposition de ce type de véhicule.

Pour répondre à M. Renaud sur l'influence de la commission d'urbanisme, Monsieur Radice mentionne quelques exemples venant de cette commission et qui ont influencé les décisions de la Municipalité (pourcentage dédié aux activités, passerelle obligatoire, emprise du parking souterrain ou encore sur la volumétrie du bâtiment). En ce qui concerne le coefficient de 1.4 qui est passé de 1.4 à 1.3 en lien avec le plan directeur cantonal, il a été défini en lien avec le PALM (Projet d'agglomération Lausanne-Morges) et la LAT (loi sur l'aménagement du territoire), certes ils sont élevés mais ne sont pas sortis du chapeau. Il existe un bonus de 5% pour la surface de plancher déterminante si des mesures énergétiques sont mises en œuvre ainsi qu'un bonus de 10 % de bonus de SPd, cas échéant si le développeur inscrit une partie des surfaces de plancher en LUP (logement d'utilité publique). En appliquant le coefficient de 1.4 de surface de base, on arrive à une surface de 11'310 m². Le service d'urbanisme a déduit les bonus de 981 m² qui seraient dédiés aux LUP et 490 m² qui seraient dédiés aux bonus énergétiques. Cela nous donne donc les m² évoqués dans le présent préavis. Au pire des cas, si l'on se place du côté des personnes qui voient la densification avec des réserves, nous aurions une surface de plancher déterminant de 11'310 m². Les bonus n'ont donc pas été ajoutés au maximum. Enfin Monsieur Radice mentionne que ce plan de quartier est le dernier proposé en lien avec le plan directeur intercommunal qui vient d'être accepté par le Conseil d'Etat.

Monsieur Süess remercie Monsieur le Municipal Radice pour les exemples évoqués et qu'il est important de rappeler que ce projet s'inscrit dans le Master plan urbanistique de l'ensemble de la plaine du Croset. Il répond également à un besoin de la population qui a besoin de logement vu la pénurie actuelle pour les enfants de notre commune cherchant un logement et éviter de déménager sur une autre commune. Il s'inscrit aussi dans les grands principes de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT) qui promeut une construction vers l'intérieur pour les endroits bénéficiant d'une bonne desserte en transports publics. Il répond aussi au cadre légal car il a été soumis aux services cantonaux puis soumis à l'enquête publique (sans opposition).

La densité est définie par le plan directeur cantonal qui requiert une densité minimum de 1.25 pour l'ensemble des nouveaux projets de l'agglomération lausannoise, le projet est donc que très légèrement au-dessus de ce chiffre. Il répond aussi à l'ordonnance de protection contre le bruit. Pour Monsieur Süess, les nuisances liées aux trafic motorisé devraient diminuer dans le futur avec la décarbonisation des véhicules. Pour M. Süess, ce projet amène une amélioration de la qualité du quartier par rapport à l'existant. En conclusion, il estime que le projet est bien réfléchi et qui est raisonnable. Il correspond à notre slogan ville et campagne.

La parole n'étant plus sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/19 est accepté avec 33 voix pour, 10 refus et 20 abstentions.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/19,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter le plan d'affectation « Pontet-Sorge » et son règlement, tels qu'ils ont été soumis à l'enquête publique du 13 mars au 11 avril 2021 ;
- d'adopter la modification du plan général d'affectation au sujet des parcelles nos 181 à 187 ;
- de donner tous pouvoirs à la Municipalité pour plaider, signer toute convention, transiger et compromettre devant toute instance dans le cadre de tout litige consécutif à l'adoption du plan d'affectation «Pontet-Sorge».

<u>POINT 6</u> Préavis n° 2021/20 – Modification du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité

M. le Président passe la parole à M. Nicolas Morel pour la lecture des conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Les conclusions de la Commission ad hoc sont les suivantes :

« Afin de résumer le rapport, je vous informe que 4 articles du règlement font l'objet d'une modification dans le cadre de ce préavis. Le premier concerne l'initiative parlementaire acceptée par notre conseil Communal en mai dernier, les trois autres articles soit 14, 17 et 19 dont surtout des modifications cosmétiques représentant que peu d'importance. En conclusion, après une très brève délibération, la Commiission ad hoc vous propose à l'unanimité d'accepter le préavis tel que présenté ».

M. le Président remercie M. Nicolas Morel pour son rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/20 est accepté à une très large majorité avec un refus et une abstention.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/20,
- ouï le rapport des commissions chargées de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

 d'adopter la révision du Règlement communal relatif aux indemnités liées à la distribution d'électricité. POINT 7 Préavis n° 2021/21 – Autorisation générale de plaider – Législature 2021-2026

M. le Président passe la parole à M. Alexandre Schelling pour la lecture des conclusions de la Commission ad hoc :

« Après délibération c'est à l'unanimité que les membres de la Commission vous recommandent d'accepter le préavis tel que présenté ».

M. le Président remercie M. Alexandre Schelling pour son rapport, puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/21 est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/21,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

• d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de plaider devant toutes les instances pour la période s'étendant du 1er juillet 2021 au 31 décembre 2026.

POINT 8 Préavis n° 2021/22 – Autorisation générale en matière de successions – Législature 2021-2026

M. le Président passe la parole à Mme Frédérique Reeb-Landry pour les conclusions du rapport de la Commission ad-hoc.

« En 2016 le conseil Communal avait décidé que le texte qui accompagnait cette autorisation générale en matière de succession devait être amendé afin que seuls les legs sans condition ni charge et ne dépassant pas un million de francs par cas puissent être traités par la Municipalité et acceptés par elle et que donc l'acceptation de legs ou de donations avec condition de charge soient soumis à la délibération du Conseil Communal. Nous avons pu constater lors de la commission que ce préavis avait bien été amendé et mentionnait donc ces éléments de clarification dans le dernier paragraphe des conclusions et la commission ad hoc vous propose donc d'accepter ce préavis no. 2021/22 à l'unanimité ».

M. le Président remercie Mme Reeb-Landry pour son rapport, puis passe la parole au rapporteur de la CoFin M. Jean-Paul Dudt.

Les conclusions de la Commission des finances sont les suivantes :

« Après rapide délibération, c'est à l'unanimité que la Commission des finances vous propose d'accepter le préavis tel que présenté ».

M. le Président remercie M. Jean-Paul Dudt pour son rapport puis ouvre la discussion sur ce préavis.

La parole n'étant pas sollicitée, la discussion est close.

Au vote, le préavis n° 2021/22 est accepté à l'unanimité.

En conséquence :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ECUBLENS/VD

- vu le préavis municipal n° 2021/22,
- ouï le rapport de la commission chargée de son étude,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

 d'autoriser la Municipalité à accepter les successions sous bénéfice d'inventaire dont la valeur n'excède pas Fr. 1'000'000.- par cas, pour la période s'étendant du 1^{er} juillet 2021 au 31 décembre 2026.

POINT 9 Interpellation de M. le Conseiller communal José Birbaum, concernant la modification du règlement intercommunal de la taxe de séjour.

M. le Président informe que tous les membres du Conseil Communal ont pu prendre connaissance de l'interpellation de M. le Conseiller communal José Birbaum dans l'annexe 3 du PV du 24.06.2021

M. le Président demande si au moins 5 membres du Conseil communal soutiennent cette interpellation.

Au vote l'interpellation est soutenue par au moins 5 membres présents.

M. le Président donne la parole à l'interpellateur M. José Birbaum qui s'exprime en ces mots :

« J'ai déjà eu l'honneur de parler de mon interpellation lors du conseil de fin juin, elle me paraît être explicite en tant que tel si on la lit, je n'ai donc pas grand-chose d'autre à dire si on prend le soin de lire cette interpellation. J'ai le sentiment en tant que président de cette commission que les informations que l'on a reçues à ce moment-là et qui ont présidé notamment à ma décision n'étaient pas tout à fait celles que j'ai apprises par la suite et que j'ai vues dans les médias. Elles ne correspondaient pas notamment au sujet du positionnement de l'industrie hôtelière concernant la taxe de séjour, d'où ma question et mon interpellation à ce sujet. Il y a donc besoin de combler quelques points d'interrogation qui ne peuvent pas manquer de surgir vis-à-vis de l'incohérence entre notre rapport et ce qu'on a pu lire dans les médias par la suite. »

M. le Président remercie M. José Birbaum pour son développement. Il demande si la Municipalité souhaite prendre la parole à ce stade. La Municipalité ne souhaitant pas prendre la parole aujourd'hui, suivant le schéma de l'interpellation, elle devra prendre

position lors du prochain Conseil communal. La réponse sera donc donnée sous forme orale ou écrite lors du prochain conseil.

Point 10 Divers

M. le Président ouvre la discussion sur les Divers.

Madame Chantal Junod Napoletano prend la parole et dépose une interpellation « Implantation de la 5G à Ecublens ». (annexe 6)

L'interpellation de Mme Chantal Junod Napoletano sera portée à l'ordre du jour lors de la prochaine séance.

Monsieur Sébastien Süess prend la parole :

« Surpris par la rapide clôture des débats sur le préavis no. 2021/19, j'ai manqué de présenter un vœu que je présente maintenant. J'émets le **vœu** que la Municipalité et son service veille à ce que les supers structures soient placées en retrait des façades de façon à ce qu'elles ne soient pas visibles depuis l'avenue du Tir-Fédéral ». (annexe 7)

Madame Anuta Pichon prend la parole :

« J'ai une question pour la Municipalité concernant les travaux futurs sur le chemin de la Raye. Il me semble que ce chemin avait déjà été ouvert l'année passée et je ne comprends pas pourquoi on ne peut pas coordonner ces travaux en les faisant en même temps. Doiton ouvrir ce chemin chaque année ? L'année passée c'était Bussigny qui l'avait ouvert pour ses travaux et cette année à partir du 18 octobre et pour une durée de trois mois, il va être en travaux par le service industriel de Lausanne pour l'eau et le gaz ».

M. le Président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre maintenant.

Monsieur le Municipal Germain Schaffner prend la parole :

« J'ai bien entendu votre question sur le chemin de la Raye, à ma connaissance c'est pour le gaz mais je préfère vous faire une réponse plus complète lors de la prochaine séance ».

Monsieur Gabriel Delabays demande la parole et dépose un postulat qui sera transformé par la suite en une interpellation « Garantissons la bonne sécurité des données personnelles des habitantes et habitants d'Ecublens (annexe 8)

Monsieur le Municipal Germain Schaffner prend la parole au sujet de cette interpellation :

« Je dois dire que je m'attendais un peu à cette intervention, ce que je peux vous dire aujourd'hui c'est que depuis plus d'une année la commune d'Ecublens fournit un travail très important, bien avant la cyberattaque de Rolle, de révision informatique à tous les niveaux, tant au niveau utilisateurs, au niveau software et hardware. Ce travail touche à son terme mais il y a tout un travail de fond qui a été fait. Vous comprendrez que je ne peux vous donner des informations plus détaillées maintenant pour des principes de précaution, ne pouvant mettre sur la place publique ce qui est fait au niveau de la sécurité »

M. le Président informe que cette interpellation sera portée à l'ordre du jour du prochain conseil Communal afin d'avoir des réponses de la Municipalité.

Mme la secrétaire communale Gaelle Weissert prend la parole pour mentionner une petite coquille dans l'ordre du jour du 4 novembre 2021, la Commission des finances est

bien entendu conviée à se réunir pour le préavis 2021/25 selon son agenda et remercie M. Jean-Paul Dudt d'avoir relevé ce point.

Point 11 Communications municipales

M. le Président ouvre la discussion point par point sur les :

A - COMMUNICATIONS MUNICIPALES ECRITES:

POINT 1 — Site internet — Publication des documents relatifs au Conseil Communal

La parole n'est pas demandée.

POINT 2 – Plan d'affectation communal PACom - Lancement de la démarche participative.

M. le Président invite les membres de l'assemblée à participer à cette démarche en répondant au questionnaire. Ce dernier est disponible sur le site internet de la commune.

POINT 3 – Plan d'affectation En Mapraz – Démarche participative pour l'aménagement du parc

La parole n'est pas demandée.

POINT 4 – Passerelle sur la Venoge – Pont rouge

La parole n'est pas demandée.

POINT 5 – Nouvelle répondante communale en matière d'intégration

La parole n'est pas demandée.

POINT 6 – Vins de la ville d'Ecublens – Soirée de dégustation

La parole n'est pas demandée.

POINT 7 – Chiffre communal de la population

La parole n'est pas demandée.

B - COMMUNICATIONS ORALES:

M. le Syndic Christian Maeder prend la parole pour informer l'assemblée que la nouvelle passerelle de la Route de la Pierre a été posée en deux fois, reste encore les travaux de soudure et la pose des garde-corps. La passerelle devrait pouvoir être inaugurée durant le mois de novembre.

Mme la Municipale Danièle Petoud prend la parole pour informer que l'Auberge du Motty est désormais ouverte et encourage les habitants à y aller et mentionne encore la présence des bons communaux – « Aide aux entreprises ».

Mme la Municipale Pascale Manzini informe l'assemblée qu'un dépliant est disponible à la sortie. Il résume le rapport d'activité de notre réseau d'action sociale.

M. le Président, parvenu au terme de l'ordre du jour, remercie l'assemblée pour sa participation et ses diverses interventions au cours des débats.

Rappel est fait à tous les membres quant à l'espace de protection à respecter en quittant l'auditoire en évitant tout regroupement rapproché à la sortie.

La tenue du prochain Conseil est fixée au **jeudi 4 novembre 2021, à 20h00**, dans le même auditoire.

La séance est close à 21h41.

Ecublens, le 3 juin 2021.

Le Président

Daniel Sage

La Secrétaire

Gaelle Weissert

Annexes:

- 1 Procès-Verbal de la remise des archives législature 2016 2021
- 2 Mail de démission M. Christian Corbaz
- 3 Lettre de démission- M. Alessandro Stio
- 4 Vœu du groupe PSIG
- 5 Vœu de Mme la Conseillère Maya Frühauf
- 6 Interpellation de Mme la Conseillère Chantal Junod Napoletano
- 7 Vœu de M. le Conseiller Sébastian Süess
- 8 Interpellation de M. le Conseiller Gabriel Delabays



Bureau du Conseil communal Ecublens (VD)

Procès-verbal du 12 juillet 2021

Salle de réunion du Bureau, Ecublens

Présents: M. Daniel Sage, Président du Conseil

MM. José Lourenço Jorge et Gérald Lagrive, Scrutateurs Mme Gaelle Weissert, Secrétaire du Conseil au 1er juillet 2021

Mme Silvana Passaro, Secrétaire suppléante du Conseil au 1er juillet 2021

Mme Chantal Junod Napoletano, Secrétaire sortante

Remise des archives du Conseil communal d'Ecublens (Vaud)

Conformément à l'article 35 du Règlement du Conseil communal, plus particulièrement à ses alinéas 2 à 4 ci-dessous :

« Section V Du secrétaire

Art. 35

- ¹ Le Secrétaire [...] est responsable de la tenue à jour des archives du Conseil.
- ² Lorsqu'un Secrétaire quitte ses fonctions, il remet les archives au Bureau du Conseil.
- ³ Lorsqu'un nouveau Secrétaire est nommé, le Bureau lui remet les archives.
- Dans l'un et l'autre cas, il est dressé procès-verbal des opérations du Bureau ; ce procèsverbal, signé par les membres du Bureau et par le Secrétaire, est communiqué au Conseil. »

Le Bureau du Conseil réuni ce jour :

- prend acte de la démission de Mme Chantal Junod Napoletano, Secrétaire du Conseil du 21 mars 2014 au 30 juin 2021,
- constate que les archives ont été tenues à satisfaction,
- remet officiellement les archives du Conseil à Mme Gaelle Weissert, nouvelle Secrétaire du Conseil dès le 1er juillet 2021.

Ecublens, le 12 juillet 2021.

Le Bureau du Conseil communal :

Le Président :

Les Scrutateurs :

La Secrétaire :

Daniel Sage

José Lourenço Jorge

Gaelle Weisserf

Annexe : Liste des archives

Secretaire Conseil

De: christian.corbaz@bluewin.ch Envoyé: mercredi 14 juillet 2021 18:09

À: presidemt.conseil@ecublens.ch; Secretaire Communal

Objet: Démission

Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs,

Suite à ma démission du parti Ecublens forum d'opinions libres, je vous prie de me biffer de la liste des viennent-ensuite du dit parti.

Je vous en remercie et vous adresse, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, mes meilleures salutations.

Christian Corbaz

Alessandro Stio Chemin de Chantemerle 2 1024 Ecublens

> Au Président du Conseil communal p.a. Greffe municipal Chemin de la Colline 5 Case postale 133 1024 Ecublens

Concerne: mon élection au Conseil communal d'Ecublens

Mesdames, Messieurs,

Par la présente, je vous informe renoncer à mon élection au Conseil communal en ma qualité de viennent-ensuite du groupe PLR + ID Ecublens.

Je vous remercie d'en prendre note.

Veuillez agréer, Mesdames, Messieurs, mes salutations distinguées.

Ecublens, le 12.08.202

Alessandro Stio

Copie au président du groupe PLR+ID



Ecublens VD, le 29.09.2021

Type:	Postulat	Motion	Amendement	
	✓ Autre (préciser) : ∨	oeu (
Préavis 2021/19 Plan d'affectation Vœu				
- Dans l'optique de la transition prochaine de la mobilité thermique vers une mobilité électrique, - et du fait que les nouvelles constructions auront une durée de vie allant bien au-delà des délais impartis à l'atteinte de la neutralité carbone,				
le groupe PSIG formule le vœu que la municipalité encourage l'installation de bornes de recharge électriques facilement accessibles à tous les véhicules (voitures et vélos), dans le parking souterrain des immeubles projetés dans le plan d'affection.				
Pour le groupe l	PSIG, son président Ait	or Ibarrola		
			•,	
Nom, prénom : Ibarrola Aitor Signature :				



Ecublens VD, le 29.09.2021

Туре:	Postulat	Motion	Amendement	
	Autre (préciser) : \	/oeu		
Préavis 2021/1 Plan d'affectation Vœu	9 on Pontet-Sorge			
Comme l'avenir devra également viser le partage des véhicules, et que le carrefour de la Cerisaie est un endroit idéal pour développer un hub de multi-modalités, nous aimerions faire le voeu que la municipalité encourage, en plus des bornes de recharge, la mise à disposition d'un certain nombre de véhicules de type "mobility" dans le garage des immeubles pour stimuler cette mobilité partagée. Une telle offre peut augmenter l'attractivité du quartier.				
Iban	da Aitor	Renzo Posega		
	ell ,	Ment		
•				
		Nom, prénom : Frühau Signature :	n-LL	

	Conseil communal Ecublens VD		Ecublens VD, le 28.09.2021	
Туре:	Postulat	Motion	Amendement	
	✓Autre (préciser) :	Interpellation		

Implantation de la 5G à Ecublens

A ce jour, six constructions / modifications d'installations de communication mobile (3G-4G-5G) au sein de notre commune ont été annoncées par voie d'enquête publique :

- 1 Route du Bois 8 Construction d'une nouvelle installation communication mobile 4G-5G (?)
- 2 Avenue d'Epenex 6 Adaptation aux nouvelles technologies 3G-4G et 5G (?)
- 3 Tir-Fédéral 33 Construction d'une nouvelle installation communication mobile 3G-4G-5G (Swisscom SA)
- 4 Tir Fédéral (EPFL)Transformation et ajout de nouvelles technologies 4G-5G (Swisscom SA)
- 5 Relais satellitaire Route cantonale 26
- 6 Route Louis-Favre 5 : Modifications et changements d'antennes sur installation mobile existante (Salt Mobile SA)

Bien que le recours à la technologie 5G puisse représenter une contribution non négligeable à une évolution bénéfique de secteurs très spécifiques, tel le domaine chirurgical, son déploiement à grande échelle pose des questions fondamentales :

- Les impacts sanitaires et environnementaux semblent à l'heure actuelle peu, voire pas pris en compte sérieusement, par nos autorités politiques fédérales.
- Les études effectuées dans notre pays sur les répercussions sanitaires paraissent largement insuffisantes pour assurer tout un chacun de l'absence de risques pour la santé.
- Divers rapports et documents pour la plupart, consultables sur le net s'inquiètent du niveau d'augmentation de l'empreinte carbone du numérique; d'autres soulignent l'absence d'analyses et d'évaluations sur les impacts environnementaux, sanitaires, économiques ou encore sociaux.

S'appuyant sur de longues recherches et études sur l'expansion quasi incontrôlée des installations / modification des antennes en 5G, nombre de personnalités émanant de divers horizons (professionnels de la santé, journalistes, scientifiques, sociologues) expriment leurs plus vives réticences. Cela tant au niveau national, européen et international (notamment aux USA).

Pour preuve : ces tout demiers mois, plusieurs ouvrages ont été édités en France pour informer sur le *PhoneGate* ou sur les enjeux sanitaires et environnementaux liés aux ondes de la téléphonie mobile :

- Le livre du sociologue Denis Bourgeois : Le Monde de la 5G. La démocratie en péril publié (Editions Yves Michel) lance une réflexion salutaire sur les enjeux sociologiques et politiques de la 5G.
- Celui du journaliste Nicolas Bérard enquêtant depuis plusieurs années sur les questions de l'énergie, des ondes et de la smart city : 5G mon amour. Enquête sur la face cachée des réseaux mobiles chez le Passager clandestin.
- Phonegate, du Dr Marc Arazi, paru aux éditions Massot.
- Les ondes, la 5G et notre santé. Se protéger de leurs effets et de l'addiction numérique par Florence Rolando, naturopathe, chez Exuvie.

Concernant les dangers sur la santé, on peut réellement s'interroger sur les risques encourus par la population, tout particulièrement par les enfants, plus sensibles à une exposition aux ondes électromagnétiques, et de facto, par les personnes électrosensibles ou hypersensibles.

Dès lors, si nous ne réagissions pas face à cette question, nos labels *Ville Verte* et *Commune en Santé* seraient-ils toujours vrais ? ...

Les trois premières installations mentionnées posent un problème certain, et sont même fort critiquables en raison de leur proximité à des bâtiments scolaires et à des lieux fortement habités:

- 1 Route du Bois 8 Construction d'une nouvelle installation : à proximité directe de l'Ecole du Pontet
- 2 Avenue d'Epenex 6 Adaptation de l'antenne existante : à +/- 150 m. à vol d'oiseau de l'Ecole d'Epenex
- 3 *Tir-Fédéral 33 Construction d'une nouvelle installation :* à +/- 250 m. à vol d'oiseau de l'Ecole d'Epenex, sans compter la proximité du Collège de la Planta situé sur la commune de Chavannes.

Les autorités de plusieurs communes de Suisse romande ont déjà pris une position forte face à ce phénomène, entre autres :

Conseil communal de La Chaux des Breuleux, 4 novembre 2020 : assemblée générale communale extraordinaire convoquée afin de "discuter de la demande citoyenne concernant la pose d'une nouvelle antenne de téléphonie mobile au village" (mâts avec 9 antennes dont trois 5G adaptives) : "15 citoyens se sont prononcés en assemblée communale extraordinaire sur le projet de pose d'une antenne de téléphonie à l'entrée ouest du village. 13 ayants-droits ont déclaré s'opposer à ce projet en particulier ainsi qu'à tout autre projet similaire sur l'ensemble du territoire communal. Deux citoyens se sont abstenus.1"

Municipalité de Pully : par courrier du 30 juillet 2021 informe les opposants avoir rendu une décision de classement, le maître d'ouvrage ayant pris la décision de renoncer au projet de remplacement des antennes d'une station de base de téléphone mobile (DDP 311 en faveur de Pré Pariset, Résidence pour personnes âgées, ch. du Stand 1, Pully.

Commune de Romont : Préavis négatif "en raison notamment du principe de précaution lié aux risques sanitaires" quant à l'installation d'une antenne 5G à la place d'armes de la Montagne de Lussy.

Au vu de ce qui précède, la soussignée souhaite savoir :

Si la Municipalité a :

— pris en comptes les nombreuses oppositions qui lui sont parvenues suite à la publication des avis d'enquête susmentionnés et quelles suites vont y être données ?

— reçu d'autres demandes d'implantation ou de modification d'antennes existantes ?

Chantal Junod Napoletano

Source: https://www.rfj.ch/rfj/Actualite/Region/20201105-La-Chaux-des-Breuleux-dit-non-a-la-5G.html

Preadingue heb and



Ecublens VD, le 30.09.2021

Туре :	Postulat	Motion	Amendement
	Autre (préciser) : Vo	œu	
J'émets les vœu soient placés en du Tir-Fédéral.	que la Municipalité et s	son service soient attent	ifs à ce que les superstructures pient pas visibles depuis l'Avenue
		Nom, prénom : Süess, Signature :	Sebastian

Postulat Taker pellation

Garantissons la bonne sécurité des données personnelles des habitantes et habitants d'Ecublens

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le 20 août 2021, les médias révélaient que l'administration rolloise avait été victime, 3 mois plus tôt, d'une cyberattaque de grande ampleur. Cela a conduit à l'accessibilité de données sensibles concernant plus de 5000 habitants, telles que des numéros de contribuables, des coordonnées personnelles, des données bancaires, des numéros AVS, des carnets de notes d'élève, des rapports d'évaluation sur les employés de la commune, des codes pour les bons de soutien aux entreprises de la commune, sur le Darknet.

Depuis 2020, le nombre de cyberattaques est en forte hausse, en Suisse, comme ailleurs. Le cas de Rolle montre désormais que ce ne sont plus seulement des entreprises qui sont touchées, mais aussi des entités publiques. Depuis, de nombreuses experts dans le domaine des technologies de l'information et de la cybersécurité avertissent sur la nécessité pour les entités publiques de procéder à la mise en place de mesures pouvant limiter au maximum à la fois le risque de cyberattaques réussies, mais aussi le vol de données parfois sensibles. Il est à relever que parfois les entités ne découvrent que tardivement qu'elles ont été victimes d'une attaque informatique.

Avec le développement du numérique, et de son usage, et avec lui des réseaux de pirates informatiques, le combat pour la sécurité des administrés s'est aussi déplacé sur le plan cyber. Mieux vaut donc prévenir que guérir, ou en l'occurrence faire le feuilleton du mois dans les différents médias de notre pays.

Je demande donc à la Municipalité :

- 1. De vérifier si la commune d'Ecublens a été potentiellement victime d'une cyberattaque, mais aussi que les données collectées des habitantes et habitants d'Ecublens sont suffisamment sécurisées.
- 2. D'examiner la possibilité d'effectuer un audit numérique interne, et éventuellement externe concernant la sécurité informatique de l'Administration communale.
- 3. A cette fin, de prendre contact avec l'Union des Communes Vaudoises qui met à disposition les outils nécessaires visant à se prémunir des attaques informatiques et à sécuriser les données des administrés.

Je remercie d'avance la Municipalité pour la réponse apportée à ces demandes.

Ecublens, le 28 septembre 2021

Gabriel Delabays